



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 26 septembre 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14

Etaient présents : 11 membres – 2 procurations – 13 votants

Administration Générale – Finances

471/2024 Certificat de fongibilité – Information du Président

Monsieur le Président expose :

Un certificat de fongibilité autorisant le transfert des crédits sur le Budget annexe développement économique a été établi le 06 septembre 2024 par le Président afin d'augmenter les crédits prévus pour la provision de créances douteuses.

En contrepartie, les crédits inscrits en créances éteintes seront réduits de ce même montant.

Par conséquent, nous transférons les crédits suivants :

Compte 6817 Chap. 68 Fct 020 Dot. Dépréciations actifs circulants	+ 6 500,00 €
Compte 6542 Chap. 65 Fct 61 Créances éteintes	- 6 500,00 €

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil Communautaire en date du 22 avril 2021, le certificat joint en annexe doit être présenté pour information au Conseil Communautaire.

Le Conseil de Communauté

PREND acte du certificat de fongibilité du Budget Général.

Le secrétaire de séance,

Rémy VOINSON



Le Président,

Jean-Marc BURRUS